



## ROGERS COMMUNICATIONS ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2022

- **Rogers s'engage à effectuer les changements et les investissements nécessaires pour assurer la fiabilité et la résilience de réseau auxquelles les Canadiens ont droit :**
  - Investissements dans le réseau toujours priorisés dans les dépenses d'investissement prévues;
  - Crédit aux clients d'un montant estimatif de 150 millions de dollars qui seront inclus dans les résultats opérationnels du troisième trimestre.
- **Solide performance opérationnelle et financière des équipes de Rogers dans toutes les unités d'affaires contribuant à une croissance accrue d'un exercice à l'autre.**
- **Croissance de 11 % des produits tirés des services et du BAIIA ajusté du secteur Sans-fil :**
  - Ajouts nets d'abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés de 122 000, en hausse de 62 000 par rapport à l'exercice précédent; augmentation de 8 points de base du taux d'attrition des services de téléphonie mobile postpayés au deuxième trimestre, qui s'est établi à 0,68 %;
  - PMPA<sup>1</sup> des services de téléphonie mobile de 58,83 \$, en hausse de 6 %.
- **Produits de Cable en hausse de 3 % et BAIIA ajusté en hausse de 6 % :**
  - Ajouts nets d'abonnés au service Internet de 26 000, en hausse de 12 000. Ajouts nets d'abonnés au service vidéo de 21 000, en hausse de 25 000
- **Croissance de 21 % des produits du secteur Media, ce qui reflète la poursuite de la reprise des activités liées aux sports; retour des activités à la rentabilité.**
- **Rogers, Shaw et Québecor demeurent engagés dans les transactions proposées; Rogers et Shaw reporte la date limite au 31 décembre 2022.**
- **La Société présente des fourchettes prévisionnelles pour 2022 relativement à la croissance du total des produits tirés des services de 6 % à 8 %, à la croissance du BAIIA ajusté de 8 à 10 %, aux dépenses d'investissement de 2,8 à 3,0 milliards de dollars, et de flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw<sup>1</sup> de 1,9 à 2,1 milliards de dollars.**

TORONTO (le 27 juillet 2022) – Rogers Communications Inc. a fait connaître aujourd'hui ses résultats financiers et opérationnels non audités pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2022.

### Principaux résultats financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action, non audité)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation en %	2022	2021	Variation en %
Total des produits	3 868	3 582	8	7 487	7 070	6
Total des produits tirés des services	3 443	3 131	10	6 639	6 152	8
BAIIA ajusté <sup>1</sup>	1 592	1 374	16	3 131	2 765	13
Bénéfice net	409	302	35	801	663	21
Résultat net ajusté <sup>1</sup>	463	387	20	925	781	18
Bénéfice dilué par action	0,76 \$	0,60 \$	27	1,57 \$	1,31 \$	20
Résultat par action dilué ajusté <sup>1</sup>	0,86 \$	0,76 \$	13	1,81 \$	1,54 \$	18
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	1 319	1 016	30	2 132	1 695	26
Flux de trésorerie disponibles <sup>1</sup>	344	302	14	859	696	23
Flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw	451	302	49	994	696	43

<sup>1</sup> Les PMPA des services de téléphonie mobile sont une mesure financière complémentaire. Le BAIIA ajusté est une mesure de l'ensemble d'un secteur donné. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure de la gestion du capital. Le résultat par action dilué ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Les flux de trésorerie disponibles, compte non tenu du financement de Shaw et le résultat net ajusté sont des mesures financières non conformes aux PCGR; le résultat net ajusté est une composante du résultat par action dilué ajusté. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de notre rapport de gestion du deuxième trimestre de 2022 disponible à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et du présent communiqué pour en savoir plus sur chacune de ces mesures. Il ne s'agit pas de mesures financières ayant une signification normalisée en vertu des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et, par conséquent, il se pourrait qu'elles ne puissent pas être comparées à d'autres mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés.

« Notre performance au deuxième trimestre reflète l'incroyable travail acharné de nos équipes des secteurs Sans-fil, Cable et Media, alors que nous continuons à nous remettre des répercussions de la pandémie, a déclaré Tony Staffieri, président et chef de la direction. Au cours des prochains trimestres, nous continuerons à nous concentrer sur la mise en œuvre d'améliorations supplémentaires en nous appuyant sur ces résultats, tout en travaillant sans relâche pour regagner la confiance de nos clients après notre récente panne de réseau. »

« Nos résultats du deuxième trimestre constituent également une base solide pour Rogers et Shaw, alors que nous nous préparons à conclure la transaction après l'approbation réglementaire. Rogers, Shaw et Québecor ont mis en place un moyen qui permettra de créer un quatrième fournisseur de services solide et durable dont les activités ont fait leurs preuves et qui atteint plus de 87 % de la population canadienne. Rogers, Shaw et Québecor sont déterminés à mener à bien la transaction et à en faire profiter les consommateurs, les entreprises et l'économie du Canada à long terme. »

## **Contexte d'exploitation et faits saillants stratégiques**

Par suite de l'augmentation des niveaux d'immigration et de l'assouplissement ou de la levée des restrictions liées à la COVID-19, notamment les restrictions de voyage et la limitation de la capacité d'accueil, l'obligation de porter le masque, les obligations liées aux tests et les obligations vaccinales, l'économie canadienne a quelque peu repris. Le nombre de voyages a augmenté en raison de la diminution des restrictions de voyages internationaux, ce qui a entraîné une hausse des produits tirés des services d'itinérance. Les lieux où se déroulent des événements sportifs ont eu le feu vert pour être de nouveau remplis à pleine capacité, ce qui s'est traduit par une hausse de l'assistance et des produits tirés des jours de match alors que nous avons accueilli à nouveau les spectateurs au Centre Rogers. Par ailleurs, les membres de notre personnel sont revenus au bureau en mode hybride au cours du trimestre considéré.

Même si la reprise générale est encourageante, la COVID-19 constitue toujours un risque et protéger nos employés et garder nos clients connectés demeure notre priorité. En outre, en raison de la hausse de l'inflation et de la stratégie de la Banque du Canada pour la combattre, certains économistes prévoient que le Canada pourrait entrer dans une récession modérée au cours des six à douze prochains mois. Nous restons confiants, car nous avons une équipe gagnante, un bilan financier solide et des réseaux de classe mondiale. Grâce à ces atouts, nous pourrions maintenir le cap sur notre objectif de croissance à long terme en faisant bien les choses pour prendre soin de notre clientèle.

Le 8 juillet 2022, nos services sans fil et filaires ont été en proie à une panne de réseau des suites d'une mise à jour de maintenance de notre réseau central ayant causé le mauvais fonctionnement de certains de nos routeurs. Nous avons débranché l'équipement en question et réacheminé le trafic, ce qui a permis à notre réseau et à nos services de revenir en ligne au fil du temps à mesure que nous gérons les volumes qui revenaient à la normale. Nous renforcerons la résilience de notre réseau et continuerons à faire d'importants investissements dans nos réseaux pour renforcer nos systèmes technologiques, augmenter la stabilité du réseau pour nos clients et améliorer nos tests. Des suites de la panne et de l'engagement que nous avons pris auprès de nos clients de leur créditer proactivement cinq jours de services, nous estimons que nous rembourserons des sommes à hauteur d'environ 150 millions de dollars. Le montant ultimement remboursé sera comptabilisé dans nos résultats financiers du troisième trimestre de 2022. Aucun montant lié à la panne n'a été comptabilisé dans les résultats financiers du deuxième trimestre de 2022.

Nos quatre priorités guident nos actions et les décisions que nous prenons lorsque nous poursuivons l'amélioration de nos activités opérationnelles et investissons au moment opportun pour faire croître nos principales activités et procurer une valeur supérieure à nos actionnaires. Certains points importants du trimestre sont présentés ci-après.

### *Mener à bien l'acquisition et l'intégration de Shaw*

- Nous avons dévoilé le Conseil consultatif qui supervisera le centre national d'excellence en technologie et ingénierie à Calgary (THINKLab), qui devrait permettre de créer 500 emplois des suites de la conclusion de l'acquisition de Shaw Communications Inc. (Shaw).

*Investir dans nos réseaux pour offrir une connectivité de calibre mondial aux consommateurs et aux entreprises du Canada*

- Nous avons annoncé l'atteinte d'une vitesse de téléchargement et de téléversement de 8 gigabits par seconde (Gbps) dans le cadre d'essais sur le réseau de fibre optique à large bande, atteignant plus du double des vitesses Internet les plus élevées des grands fournisseurs au Canada.
- Nous avons annoncé que nous sommes le premier fournisseur de services au Canada à mettre en fonction le spectre de 3 500 MHz pour augmenter la capacité du réseau 5 G, améliorer les vitesses et offrir des services dont le taux de latence est très faible. Nous avons déployé le spectre à Nanaimo, en Colombie-Britannique, et continuerons de le déployer à l'échelle du Canada, y compris à Calgary, à Edmonton, à Montréal, à Ottawa, à Toronto, à Vancouver, ainsi que dans de nombreuses régions rurales.
- Nous avons annoncé la construction de deux nouvelles stations cellulaires pour soutenir le projet d'expansion du service sans-fil le long de l'autoroute 16 (la « route des pleurs ») en Colombie-Britannique.

*Investir dans l'expérience client pour fournir constamment un service à la clientèle de qualité supérieure en temps opportun à tous nos clients*

- Nous avons lancé des nouveaux forfaits et offres groupées *Élan Internet*<sup>MC</sup> par fibre optique offrant des vitesses symétriques de téléchargement et de téléversement pouvant atteindre 2,5 gigabits par seconde, les clients actuels abonnés au forfait *Élan Internet* 1,5 gigabits passant automatiquement au nouveau forfait sans frais.
- Nous avons conclu des partenariats avec des fournisseurs de contenu pour augmenter notre contenu sur *Télé Élan*<sup>MC</sup> et la *Diffusion futée*<sup>MC</sup> *Élan*<sup>MC</sup>, ce qui comprend XUMO et Play.Works.
- Nous avons atteint un auditoire de 22 millions de Canadiens pendant les séries éliminatoires de la Coupe Stanley 2022 sur notre réseau Sportsnet<sup>MC</sup>, avec un auditoire moyen de 1,2 million de téléspectateurs par match. *SN NOW*<sup>MC</sup> a connu une croissance moyenne de 92 % du nombre de minutes moyen par diffusion par rapport à l'exercice précédent et de 64 % du nombre de visiteurs uniques par rapport à 2021.
- Nous avons fait le don de cartes SIM chatr et de plans prépayés d'un mois pour offrir une connexion d'urgence immédiate aux Ukrainiens arrivant aux différents aéroports canadiens.
- *Canada's Got Talent* a été la série originale la plus regardée de Citytv depuis plus d'une décennie, atteignant un auditoire de plus de 7,6 millions de Canadiens au fil de sa diffusion.
- Nous avons lancé Wager Week, une introduction sur plusieurs plateformes de SN Bets, la marque de contenu de paris sportifs de Sportsnet, sur les canaux de télévision, audios, sociaux, numériques et Web en avril.

*Optimiser nos activités et dégager une solide performance financière dans tous nos secteurs*

- Nous avons dégagé des produits tirés des services totalisant 3 443 millions de dollars, en hausse de 10 %, un BAIIA ajusté de 1 592 millions de dollars, en hausse de 16 %, et un bénéfice net de 409 millions de dollars, en hausse de 35 %.
- Nous avons attiré 122 000 abonnés nets aux services de téléphonie mobile postpayés, ce qui représente une hausse par rapport à 60 000 l'an dernier, le taux d'attrition s'étant établi à 0,68 %.
- Nous avons dégagé des flux de trésorerie disponibles de 344 millions de dollars, en hausse de 14 %, et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 1 319 millions de dollars, en hausse de 30 %.
- Nous avons publié notre rapport ESG pour 2021 et les informations connexes; les informations que nous présentons sont conformes aux principales exigences de présentation d'informations de la *Global Reporting Initiative* (« GRI »), des normes du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB »), du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC ») et des Objectifs de développement durable de l'ONU.

## Faits saillants financiers trimestriels

### Produits

Le total des produits et le total des produits tirés des services ont progressé de 8 % et de 10 %, respectivement, pour le trimestre à l'étude, sous l'effet principalement de la croissance des produits des secteurs Sans-fil et Media.

Les produits tirés des services de Sans-fil ont augmenté de 11 % pour le trimestre considéré, sous l'effet principalement de la hausse des produits tirés des services d'itinérance liée à l'augmentation importante des déplacements par suite de l'allègement des restrictions imposées aux voyages internationaux en raison de la COVID-19 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent et de l'accroissement du nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés. Les produits tirés du matériel de Sans-fil ont diminué de 6 % à cause de la baisse du nombre de rehaussements d'appareils par les abonnés existants et de la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils.

Les produits tirés des services de Cable ont augmenté de 3 % pour le trimestre à l'étude en raison des changements apportés à la tarification des services au cours du premier trimestre et de la progression du nombre d'abonnés aux services d'accès Internet et aux services vidéo de détail, ces facteurs ayant été en partie contrebalancés par la diminution du nombre d'abonnés aux services de téléphonie résidentielle et au service de domotique.

Les produits de Media ont augmenté de 21 % pour le trimestre à l'étude, en raison de la hausse des produits touchés par les *Blue Jays de Toronto*<sup>MC</sup> des suites de leur retour au *Centre Rogers*<sup>MC</sup> au début de la présente saison et de la hausse des produits tirés de la publicité, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des produits de *Today's Shopping Choice*<sup>MC</sup>.

### BAIIA ajusté et marges

Le BAIIA ajusté consolidé a augmenté de 16 % pour le trimestre à l'étude, et la marge du BAIIA ajusté a augmenté de 280 points de base sous l'effet de la hausse du BAIIA ajusté de Sans-fil, de Cable et de Media.

Le BAIIA ajusté de Sans-fil a augmenté de 11 %, en raison surtout de l'effet de la croissance des produits. La marge du BAIIA ajusté sur les produits tirés des services s'est donc établie à 62,4 %.

Le BAIIA ajusté de Cable a augmenté de 6 %, essentiellement en raison de l'effet de la croissance des produits. La marge du BAIIA ajusté s'est donc établie à 50,0 %.

Le BAIIA ajusté de Media a augmenté de 77 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, principalement sous l'effet de la hausse des produits susmentionnée, contrebalancée en partie par la masse salariale plus élevée des joueurs des Blue Jays de Toronto et par d'autres charges opérationnelles découlant de l'intensification des activités après la levée des restrictions imposées à cause de la COVID-19.

### Bénéfice net et bénéfice net ajusté

Le bénéfice net et le bénéfice net ajusté ont respectivement augmenté de 35 % et de 20 % pour le trimestre considéré, en raison surtout de la hausse du BAIIA ajusté contrebalancée en partie par la hausse des charges financières.

### Flux de trésorerie et liquidités disponibles

Au cours du trimestre à l'étude, nous avons dégagé des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de 1 319 millions de dollars, en hausse de 30 %, grâce à la hausse du BAIIA ajusté. Nous avons également dégagé des flux de trésorerie disponibles de 344 millions de dollars, en hausse de 14 %, en raison surtout de la hausse du BAIIA ajusté, partiellement contrebalancée par la hausse des intérêts sur les emprunts, dont des emprunts liés à la transaction visant Shaw.

Au 30 juin 2022, nos liquidités disponibles<sup>2</sup> se chiffraient à 3,8 milliards de dollars (4,2 milliards de dollars au 31 décembre 2021), dont 0,7 milliard de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie. Nous détenons également 13,1 milliards de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions qui seront affectés au financement d'une partie de la contrepartie en trésorerie de la transaction visant Shaw (se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » de notre rapport de gestion du deuxième trimestre de 2022).

Nous avons aussi versé aux actionnaires des dividendes de 252 millions de dollars pour le trimestre à l'étude et déclaré un dividende de 0,50 \$ par action le 26 juillet 2022.

---

<sup>2</sup> Les liquidités disponibles sont une mesure de la gestion du capital. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » et « Situation financière » de notre rapport de gestion du deuxième trimestre de 2022 pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette mesure, disponible à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## Transaction visant Shaw

Le 15 mars 2021, nous avons annoncé la conclusion d'une entente avec Shaw visant l'acquisition de la totalité des actions participatives de catégorie A et des actions participatives sans droit de vote de catégorie B émises et en circulation de Shaw au prix de 40,50 \$ par action en trésorerie, à l'exception des actions détenues par la fiducie entre vifs de la famille Shaw, l'actionnaire majoritaire de Shaw, ainsi que par des personnes liées (les « actionnaires de la famille Shaw »). Les actionnaires de la famille Shaw recevront 60 % de leur contrepartie sous forme d'actions ordinaires sans droit de vote de catégorie B de RCI selon le cours moyen pondéré en fonction du volume de ces actions pour les dix jours de bourse se terminant le 12 mars 2021, et le solde en trésorerie. La transaction est évaluée à environ 26 milliards de dollars, y compris la prise en charge de la dette d'environ 6 milliards de dollars de Shaw.

La transaction visant Shaw sera réalisée au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Alberta). La transaction est assujettie à d'autres conditions de clôture habituelles, notamment les approbations pertinentes en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada) et de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) (collectivement, les « approbations des principales autorités de réglementation »). Rogers, Shaw et la fiducie entre vifs de la famille Shaw ont convenu de reporter la date limite de clôture de la transaction du 31 décembre 2022 (cette date limite pouvant être reportée au 31 janvier 2023 au choix de Rogers ou de Shaw, à condition que Rogers dispose du financement nécessaire pour réaliser la transaction). Se reporter à la rubrique « Évolution de la réglementation ».

### Financement

En parallèle avec la transaction, nous avons signé une lettre d'engagement exécutoire avec un consortium de banques visant une facilité de crédit consentie d'un montant initial maximal de 19 milliards de dollars. Au cours du deuxième trimestre de 2021, nous avons contracté une facilité de crédit non renouvelable de 6 milliards de dollars liée à la transaction visant Shaw (la « facilité de crédit à terme »), qui a réduit à 13 milliards de dollars le montant disponible aux termes de la facilité de crédit consentie. Au cours du premier trimestre de 2022, nous avons émis pour 7,05 milliards de dollars américains et 4,25 milliards de dollars de billets de premier rang (le « financement par billets de premier rang de Shaw »), ce qui a réduit à néant le montant disponible aux termes de la facilité de crédit consentie. Cette facilité a par la suite été résiliée. La convention d'arrangement intervenue entre Rogers et Shaw précise que nous devons maintenir des liquidités suffisantes pour nous assurer de pouvoir financer la transaction lors de sa clôture. Suivant la résiliation de la facilité de crédit consentie, nous avons donc limité l'utilisation de ces fonds à 13 131 millions de dollars lesquels ont été pris en compte au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions » figurant à notre état consolidé résumé intermédiaire de la situation financière du deuxième trimestre. Ces fonds ont été investis dans des placements à court terme très liquides, tels que des dépôts bancaires à terme et des obligations émises par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux du Canada qui sont facilement convertibles en trésorerie. Les billets de premier rang (sauf les billets de premier rang de 1,25 milliard de dollars échéant en 2025) sont assortis d'une clause spéciale de remboursement obligatoire selon laquelle ils devront être remboursés à 101 % de leur valeur nominale (plus les intérêts courus) si la transaction n'est pas réalisée avant le 31 décembre 2022. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » de notre rapport de gestion du deuxième trimestre de 2022 pour obtenir plus de précisions sur la facilité de crédit consentie et notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie soumis à des restrictions.

Nous prévoyons aussi que RCI reprendra les billets de premier rang de Shaw ou garantira les obligations de paiement de Shaw aux termes de ces billets de premier rang à la clôture de la transaction et que, dans les deux cas, Rogers Communications Canada Inc. (« RCCI ») garantira les obligations de paiement de Shaw aux termes des billets de premier rang.

### Statut de l'approbation des autorités de réglementation

Le 24 mars 2022, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a approuvé l'acquisition des services de distribution de radiodiffusion de Shaw, sous réserve de certaines conditions et modifications qui sont décrites à la rubrique « Évolution de la réglementation ». L'approbation du CRTC ne porte que sur les composantes de radiodiffusion de la transaction.

Le 9 mai 2022, le Bureau de la concurrence (le « Bureau ») a annoncé qu'il a déposé une demande auprès du Tribunal de la concurrence s'opposant à la transaction visant Shaw afin d'obtenir une ordonnance judiciaire pour bloquer la conclusion de la transaction visant Shaw jusqu'à ce qu'une décision soit rendue par le Tribunal quant à la demande du Bureau de remise en question de la transaction visant Shaw. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Évolution de la réglementation ».

Le 17 juin 2022, nous avons annoncé une entente avec Shaw et Québecor Inc. (« Québecor ») visant la vente de Freedom Mobile Inc. (« Freedom ») à Québecor inc. (la « transaction visant Freedom »). L'entente prévoit la cession de toute la clientèle des services sans-fil et Internet de la marque Freedom, ainsi que de la totalité de l'infrastructure, des licences d'utilisation du spectre et des points de vente qui lui appartiennent. La transaction visant Freedom comprend également des ententes à long terme visant à fournir à Québecor des services de transmission de données (notamment par l'intermédiaire de la liaison terrestre et du réseau dorsal) et des services d'itinérance et autres. Rogers et Québecor se fourniront mutuellement des services transitoires personnalisés au besoin aux fins d'exploitation des activités de Freedom pour une période raisonnable des suites de la conclusion de la transaction et pour faciliter la séparation des activités de Freedom des autres activités de Shaw et de ses sociétés affiliées. L'entente ne prévoit pas la cession des abonnés au service sans-fil de Shaw. Aux termes de l'entente, sur une base sans trésorerie ni endettement Québecor a convenu de payer 2,85 milliards de dollars.

La transaction visant Freedom est conditionnelle, entre autres choses, à la conclusion de la transaction visant Shaw, à l'approbation en vertu de la *Loi sur la concurrence* et à l'approbation du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et serait conclue essentiellement parallèlement à la conclusion de la transaction visant Shaw.

Rogers et Shaw ont l'intention de continuer de chercher des occasions de travailler de manière constructive avec le Bureau dans un effort visant à atteindre un règlement négocié, qui constitue le chemin le plus rapide vers la conclusion de la transaction visant Shaw et la réalisation de ses avantages pour les Canadiens.

Le Bureau de la concurrence ainsi qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE Canada ») poursuivent leur examen de la transaction visant Shaw.

## À propos de Rogers

Rogers est une entreprise canadienne occupant une position de chef de file dans le domaine de la technologie et des médias. Elle offre des services de communications et de divertissement de classe mondiale aux particuliers et aux entreprises grâce à ses réseaux primés. Notre fondateur, Ted Rogers, a acheté sa première station de radio, CHFI, en 1960. Aujourd'hui, nous nous engageons à offrir le meilleur en matière de service sans fil et de câble, de contenu sportif et de médias à des millions de clients partout au Canada. Les actions de Rogers sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX) sous les symboles RCI.A et RCI.B et à la Bourse de New York (NYSE) sous le symbole RCI.

### Relations avec les investisseurs

Paul Carpino  
647 435-6470  
paul.carpino@rci.rogers.com

### Relations avec les médias

Chloé Luciani-Girouard  
647 241-3946  
chloe.luciani@rci.rogers.com

## Conférence téléphonique trimestrielle à l'intention de la communauté financière

La téléconférence sur les résultats du deuxième trimestre de 2022 à l'intention de la communauté financière se tiendra :

- le 27 juillet 2022,
- à 8 h, heure de l'Est,
- à l'adresse [investisseurs.rogers.com](https://investisseurs.rogers.com),
- les médias pourront participer à titre d'auditeurs seulement.

Une rediffusion sera présentée à l'adresse [investisseurs.rogers.com](https://investisseurs.rogers.com) pendant une période d'au moins deux semaines suivant la téléconférence. En outre, les investisseurs sont priés de noter que la direction de Rogers fait à l'occasion des allocutions lors de conférences de sociétés de courtage à l'intention des investisseurs. La plupart du temps, ces conférences sont diffusées sur le Web et lorsqu'il y a une webdiffusion, les liens sont offerts sur le site Web de Rogers, à l'adresse [investisseurs.rogers.com](https://investisseurs.rogers.com).

## Renseignements supplémentaires

Vous trouverez plus de renseignements à notre sujet sur notre site Web ([investisseurs.rogers.com](https://investisseurs.rogers.com)), sur SEDAR ([sedar.com](https://www.sedar.com)) et sur EDGAR ([sec.gov](https://www.sec.gov)); vous pouvez aussi nous envoyer un courriel à l'adresse [investor.relations@rci.rogers.com](mailto:investor.relations@rci.rogers.com). L'information sur les sites Web en question ou sur des sites Web liés et tout autre site Web mentionné aux présentes ne fait pas partie du présent communiqué et n'y est pas intégrée.

Vous pouvez également visiter la page [investisseurs.rogers.com](https://investisseurs.rogers.com) pour en savoir davantage sur nos pratiques de gouvernance, pour consulter nos rapports sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance et pour obtenir un glossaire des termes des communications et des médias et d'autres renseignements sur nos activités.



## À propos du présent communiqué

Le présent communiqué présente de l'information importante au sujet de nos activités et de notre performance pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022 ainsi que de l'information prospective au sujet de périodes futures. Le présent communiqué doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le deuxième trimestre de 2022 (les « états financiers intermédiaires du deuxième trimestre de 2022 ») et les notes y afférentes, préparés conformément à l'International Accounting Standard 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), avec notre rapport de gestion annuel de 2021, avec nos états financiers consolidés audités annuels de 2021 et les notes y afférentes, lesquels ont été établis selon les IFRS, publiées par IASB, ainsi qu'avec les autres documents récents, dont notre notice annuelle, déposés auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes et américaines et publiés sur SEDAR, à [sedar.com](http://sedar.com) ou sur EDGAR, à [sec.gov](http://sec.gov), respectivement.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous avons changé notre façon de présenter certains résultats au chapitre du nombre d'abonnés de nos secteurs Sans-fil et Cable de sorte que nous avons commencé à présenter le nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés, le nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés et les produits moyens par abonné (« PMPA ») des services de téléphonie mobile de notre secteur Sans-fil. Nous avons cessé d'utiliser le montant facturé moyen par abonné (« MFMPA ») mixte. Pour le secteur Cable, nous avons commencé à présenter le nombre d'abonnés aux services d'accès Internet, aux services vidéo (auparavant, de télévision), au service de domotique et aux services de téléphonie résidentielle. Ces changements reflètent l'évolution de la manière dont nous gérons nos activités, notamment l'adoption généralisée de notre programme de financement d'appareils sans fil, et nous permettent de mieux nous adapter aux pratiques du secteur. Se reporter aux rubriques « Résultats de nos secteurs à présenter » et « Indicateurs clés de performance » pour en savoir plus. Nous avons modifié de façon rétrospective nos résultats comparatifs par secteur de 2021 afin de rendre compte de cette nouvelle définition.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, notamment sur son offre de produits et services, son marché concurrentiel et les tendances du secteur, sur sa stratégie fondamentale, ses principaux moteurs de la performance et ses objectifs, il y a lieu de se reporter aux rubriques « Comprendre nos activités », « Stratégie, principaux moteurs de la performance et faits saillants stratégiques » et « Capacité à produire des résultats » de notre rapport de gestion annuel de 2021.

Les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers », « Rogers Communications » et « la Société » désignent Rogers Communications Inc. et ses filiales. Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de ses filiales. Rogers détient également des participations dans divers placements et entreprises.

Tous les montants présentés en dollars dans le présent communiqué sont en dollars canadiens, sauf indication contraire, et ils n'ont pas été audités. Toutes les variations en pourcentage sont calculées en fonction de nombres arrondis, tels qu'ils sont présentés dans les tableaux. Le présent communiqué est daté du 26 juillet 2022 et a été approuvé à cette date par le comité d'audit et de risque du conseil d'administration de RCI (le « conseil »). Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs et des hypothèses. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « À propos des énoncés prospectifs » pour obtenir de plus amples renseignements.

La Société est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : RCI.A et RCI.B) et de la New York Stock Exchange (NYSE : RCI).

Dans le présent communiqué, les expressions « trimestre », « trimestre considéré », « trimestre à l'étude » et « deuxième trimestre » désignent le trimestre clos le 30 juin 2022, l'expression « premier trimestre » désigne le trimestre clos le 31 mars 2022 et les expressions « premier semestre », « semestre considéré » et « semestre à l'étude » s'entendent du semestre clos le 30 juin 2022, à moins que le contexte ne le précise autrement. Sauf indication contraire, tous les commentaires concernant les résultats comparatifs ont trait à la période correspondante de 2021 ou au 31 décembre 2021, selon le cas. Les mentions de « la COVID-19 » renvoient à la pandémie de la maladie à coronavirus et aux répercussions de celle-ci observées dans les territoires où nous exerçons nos activités ou dans le monde entier, selon le cas.

Rogers<sup>MC</sup> et les marques associées sont des marques de commerce de Rogers Communications Inc. ou d'une société de son groupe, utilisées sous licence. Tous les autres noms de marque, logos et marques sont des marques de commerce et (ou) des œuvres protégées par le droit d'auteur appartenant à leurs titulaires respectifs. © 2022 Rogers Communications.

### **Secteurs à présenter**

Nous présentons nos résultats opérationnels selon trois secteurs à présenter. Le tableau suivant présente chacun de ces secteurs ainsi que la nature de leurs activités :

<b>Secteur</b>	<b>Activités principales</b>
Sans-fil	Activités de télécommunications sans fil destinées aux entreprises et aux consommateurs canadiens.
Cable	Activités de télécommunications par câble, y compris les services d'accès Internet, de télévision et autres services vidéo (vidéo), de téléphonie (téléphonie résidentielle) et de domotique pour les entreprises et les consommateurs canadiens, et connectivité réseau offerte au moyen de nos actifs liés au réseau de fibre optique et aux centres de données afin de prendre en charge un éventail de services de transmission de la voix et des données, de réseautage, d'hébergement et d'infonuagique pour les marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros.
Media	Portefeuille diversifié de médias, notamment dans les domaines du sport et du divertissement, de la télédiffusion, de la radiodiffusion, des chaînes spécialisées, des multiplateformes d'achat et du numérique.

Les secteurs Sans-fil et Cable sont exploités par notre filiale en propriété exclusive RCCI et certaines de nos autres filiales en propriété exclusive. Le secteur Media est exploité par notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc. et ses filiales.

## Sommaire des résultats financiers consolidés

(en millions de dollars, sauf les marges et les montants par action)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation en %	2022	2021	Variation en %
Produits						
Sans-fil	<b>2 212</b>	2 064	7	<b>4 352</b>	4 138	5
Cable	<b>1 041</b>	1 013	3	<b>2 077</b>	2 033	2
Media	<b>659</b>	546	21	<b>1 141</b>	986	16
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	<b>(44)</b>	(41)	7	<b>(83)</b>	(87)	(5)
Produits	<b>3 868</b>	3 582	8	<b>7 487</b>	7 070	6
Total des produits tirés des services <sup>1</sup>	<b>3 443</b>	3 131	10	<b>6 639</b>	6 152	8
BAlIA ajusté						
Sans-fil	<b>1 118</b>	1 008	11	<b>2 203</b>	2 021	9
Cable	<b>520</b>	492	6	<b>1 071</b>	979	9
Media	<b>2</b>	(75)	n. s.	<b>(64)</b>	(134)	(52)
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	<b>(48)</b>	(51)	(6)	<b>(79)</b>	(101)	(22)
BAlIA ajusté	<b>1 592</b>	1 374	16	<b>3 131</b>	2 765	13
Marge du BAlIA ajusté <sup>2</sup>	<b>41,2 %</b>	38,4 %	2,8 pts	<b>41,8 %</b>	39,1 %	2,7 pts
Bénéfice net	<b>409</b>	302	35	<b>801</b>	663	21
Bénéfice de base par action	<b>0,81 \$</b>	0,60 \$	35	<b>1,59 \$</b>	1,31 \$	21
Bénéfice dilué par action	<b>0,76 \$</b>	0,60 \$	27	<b>1,57 \$</b>	1,31 \$	20
Résultat net ajusté <sup>2</sup>	<b>463</b>	387	20	<b>925</b>	781	18
Résultat par action de base ajusté <sup>2</sup>	<b>0,92 \$</b>	0,77 \$	19	<b>1,83 \$</b>	1,55 \$	18
Résultat par action dilué ajusté	<b>0,86 \$</b>	0,76 \$	13	<b>1,81 \$</b>	1,54 \$	18
Dépenses d'investissement	<b>778</b>	719	8	<b>1 427</b>	1 203	19
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	<b>1 319</b>	1 016	30	<b>2 132</b>	1 695	26
Flux de trésorerie disponibles	<b>344</b>	302	14	<b>859</b>	696	23
Flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw	<b>451</b>	302	49	<b>994</b>	696	43

n. s. - non significatif

<sup>1</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

<sup>2</sup> La marge du BAlIA ajusté est une mesure financière complémentaire. Le résultat par action de base ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Le résultat net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR et une composante du résultat par action de base ajusté. Il ne s'agit pas de mesures financières ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, il se pourrait qu'elles ne puissent pas être comparées à d'autres mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de notre rapport de gestion du deuxième trimestre de 2022 pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de chacune de ces mesures, disponible à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## Résultats de nos secteurs à présenter

### SANS-FIL

#### Résultats financiers de sans-fil

(en millions de dollars, sauf les marges)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation en %	2022	2021	Variation en %
Produits						
Produits tirés des services	<b>1 791</b>	1 616	11	<b>3 514</b>	3 225	9
Produits tirés du matériel	<b>421</b>	448	(6)	<b>838</b>	913	(8)
Produits	<b>2 212</b>	2 064	7	<b>4 352</b>	4 138	5
Charges opérationnelles						
Coût du matériel	<b>437</b>	455	(4)	<b>863</b>	921	(6)
Autres charges opérationnelles	<b>657</b>	601	9	<b>1 286</b>	1 196	8
Charges opérationnelles	<b>1 094</b>	1 056	4	<b>2 149</b>	2 117	2
BAlIA ajusté	<b>1 118</b>	1 008	11	<b>2 203</b>	2 021	9
Marge du BAlIA ajusté sur les produits tirés des services <sup>1</sup>	<b>62,4 %</b>	62,4 %	– pt	<b>62,7 %</b>	62,7 %	– pt
Marge du BAlIA ajusté <sup>2</sup>	<b>50,5 %</b>	48,8 %	1,7 Pt	<b>50,6 %</b>	48,8 %	1,8 pt
Dépenses d'investissement	<b>457</b>	424	8	<b>794</b>	649	22

<sup>1</sup> Calculée à l'aide des produits tirés des services.

<sup>2</sup> Calculée à l'aide des produits totaux.

#### Résultats d'abonnements de sans-fil<sup>1</sup>

(en milliers, sauf les taux d'attrition et les PMPA des services de téléphonie mobile)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Services de téléphonie mobile postpayés						
Ajouts bruts d'abonnés	<b>303</b>	254	49	<b>557</b>	485	72
Ajouts nets d'abonnés	<b>122</b>	60	62	<b>188</b>	82	106
Total des abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés <sup>2</sup>	<b>9 035</b>	8 526	509	<b>9 035</b>	8 526	509
Attrition (mensuelle)	<b>0,68 %</b>	0,76 %	(0,08) pt	<b>0,69 %</b>	0,80 %	(0,11) pt
Services de téléphonie mobile prépayés						
Ajouts bruts d'abonnés	<b>197</b>	107	90	<b>348</b>	213	135
Ajouts (réductions) nettes d'abonnés	<b>55</b>	(28)	83	<b>39</b>	(84)	123
Total des abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés <sup>2</sup>	<b>1 205</b>	1 176	29	<b>1 205</b>	1 176	29
Attrition (mensuelle)	<b>4,05 %</b>	3,75 %	0,30 pt	<b>4,43 %</b>	4,06 %	0,37 pt
PMPA des services de téléphonie mobile (mensuels)	<b>58,83 \$</b>	55,67 \$	3,16 \$	<b>58,02 \$</b>	55,54 \$	2,48 \$

<sup>1</sup> Le nombre d'abonnés et le taux d'attrition sont des indicateurs clés de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

<sup>2</sup> À la clôture de la période.

### **Produits tirés des services**

La hausse de 11 % des produits tirés des services au cours du trimestre considéré et de 9 % pour le premier semestre est essentiellement attribuable aux facteurs suivants :

- la hausse des produits tirés des services d'itinérance liée à l'importante augmentation des déplacements par suite de l'allègement des restrictions imposées aux voyages internationaux en raison de la COVID-19 par rapport à l'exercice précédent;
- l'accroissement du nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile.

La hausse de 6 % des PMPA des services de téléphonie mobile au cours du trimestre considéré et de 4 % pour le premier semestre est attribuable à la hausse des produits tirés des services d'itinérance.

Pour les services postpayés, la hausse des ajouts bruts d'abonnés et celle des ajouts nets d'abonnés au cours du trimestre à l'étude et du premier semestre sont attribuables à la qualité des services offerts, à une intensification de l'activité des Canadiens et à une augmentation des niveaux d'immigration sur le marché par suite de l'amélioration continue de l'économie alors que la situation liée à la COVID-19 s'est améliorée.

### **Produits tirés du matériel**

La baisse de 6 % des produits tirés du matériel pour le trimestre considéré et de 8 % pour le premier semestre découle des éléments suivants :

- la diminution des rehaussements d'appareils par les clients déjà abonnés;
- la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils, facteurs contrebalancés en partie par
- la diminution des activités promotionnelles en raison de la hausse des activités sur le marché.

### **Charges opérationnelles**

#### *Coût du matériel*

La baisse de 4 % du coût du matériel pour le trimestre considéré et la diminution de 6 % au cours du premier semestre s'expliquent par les éléments suivants :

- la diminution des rehaussements d'appareils par les clients déjà abonnés;
- la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils.

#### *Autres charges opérationnelles*

L'augmentation de 9 % des autres charges opérationnelles pour le trimestre à l'étude et de 8 % pour le premier semestre s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés à la hausse des produits, y compris ceux tirés des services d'itinérance.

### **BAIIA ajusté**

L'augmentation de 11 % du BAIIA ajusté au cours du trimestre considéré et de 9 % pour le premier semestre est le résultat des variations des produits et des charges décrites plus haut.

## CABLE

### Résultats financiers de Cable

(en millions de dollars, sauf les marges)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation en %	2022	2021	Variation en %
Produits						
Produits tirés des services	1 037	1 010	3	2 067	2 028	2
Produits tirés du matériel	4	3	33	10	5	100
Produits	1 041	1 013	3	2 077	2 033	2
Charges opérationnelles	521	521	–	1 006	1 054	(5)
BAlIA ajusté	520	492	6	1 071	979	9
Marge du BAlIA ajusté	50,0 %	48,6 %	1,4 pt	51,6 %	48,2 %	3,4 pts
Dépenses d'investissement	269	227	19	525	439	20

### Résultats d'abonnements de Cable <sup>1</sup>

(en milliers, sauf les PMPC et la pénétration)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Foyers branchés <sup>2</sup>	4 755	4 611	144	4 755	4 611	144
Relations clients						
Ajouts nets d'abonnés	14	7	7	19	13	6
Total des relations clients <sup>2,3</sup>	2 603	2 543	60	2 603	2 543	60
PMPC (mensuels) <sup>4</sup>	133,15 \$	132,83 \$	0,32 \$	133,01 \$	133,40 \$	(0,39) \$
Pénétration <sup>2</sup>	54,7 %	55,2 %	(0,5) pt	54,7 %	55,2 %	(0,5) pt
Services d'accès Internet de détail						
Ajouts nets d'abonnés	26	14	12	39	30	9
Nombre total d'abonnés aux services d'accès Internet de détail <sup>2,3</sup>	2 271	2 170	101	2 271	2 170	101
Services vidéo						
Ajouts nets (réductions nettes) d'abonnés	21	(4)	25	35	(16)	51
Nombre total d'abonnés aux services vidéo <sup>2,3</sup>	1 528	1 477	51	1 528	1 477	51
Service de domotique						
Réductions nettes d'abonnés	(3)	(6)	3	(7)	(9)	2
Nombre total d'abonnés au service de domotique <sup>2</sup>	106	122	(16)	106	122	(16)
Services de téléphonie résidentielle						
Réductions nettes d'abonnés	(18)	(22)	4	(40)	(51)	11
Nombre total d'abonnés aux services de téléphonie résidentielle <sup>2,3</sup>	872	945	(73)	872	945	(73)

<sup>1</sup> Les résultats relatifs aux abonnés sont un indicateur clé de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

<sup>2</sup> À la clôture de la période.

<sup>3</sup> Le 16 mars 2022, nous avons acquis quelque 3 000 abonnés aux services d'accès Internet de détail, 2 000 abonnés aux services vidéo, 1 000 abonnés aux services de téléphonie résidentielle et 3 000 relations clients lors de notre acquisition d'une petite entreprise de câblodistribution en Nouvelle-Écosse. Ces ajouts ne sont pas pris en compte dans les ajouts nets, mais figurent dans les soldes au 30 juin 2022.

<sup>4</sup> Les PMPC sont une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de notre rapport de gestion du deuxième trimestre de 2022 pour en savoir plus sur la composition de cette mesure, disponible à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

**Produits tirés des services**

L'augmentation de 3 % des produits tirés des services pour le trimestre considéré et de 2 % pour le premier semestre découle des facteurs suivants :

- les changements apportés à la tarification des services au cours du premier trimestre;
- l'augmentation de la valeur totale des relations clients par rapport à l'exercice précédent attribuable à la progression du nombre d'abonnés aux services d'accès Internet et aux services vidéo de détail; facteurs contrebalancés en partie par
- la diminution du nombre d'abonnés aux services de téléphonie résidentielle et au service de domotique.

**Charges opérationnelles**

Pour le trimestre considéré, les charges opérationnelles sont demeurées stables par rapport à l'exercice précédent. Les charges opérationnelles ont diminué de 5 % au cours du premier semestre, ce qui découle essentiellement des mesures de réduction des coûts, y compris des coûts liés au contenu, en partie grâce à la négociation de certains tarifs avec les fournisseurs, et des coûts liés au personnel.

**BAIIA ajusté**

Le BAIIA ajusté a augmenté de 6 % au cours du trimestre considéré et de 9 % pour le premier semestre en raison des variations des produits tirés des services et des charges susmentionnées.

## MEDIA

### Résultats financiers de Media

(en millions de dollars, sauf les marges)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation en %	2022	2021	Variation en %
Produits	659	546	21	1 141	986	16
Charges opérationnelles	657	621	6	1 205	1 120	8
BAIIA ajusté	2	(75)	n. s.	(64)	(134)	(52)
Marge du BAIIA ajusté	0,3 %	(13,7) %	14,0 pts	(5,6) %	(13,6) %	8,0 pts
Dépenses d'investissement	19	36	(47)	41	54	(24)

#### Produits

Les produits ont progressé de 21 % au cours du trimestre considéré et de 16 % pour le premier semestre en raison des facteurs suivants :

- la hausse des produits touchés par les Blue Jays de Toronto, essentiellement en raison du retour des matchs à domicile au Centre Rogers au début de la saison;
- la hausse des produits tirés de la publicité; facteurs contrebalancés en partie par
- la baisse des produits de Today's Shopping Choice.

En plus des éléments susmentionnés, la hausse d'un exercice sur l'autre découle de la négociation de certains tarifs liés au contenu.

#### Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles ont augmenté de 6 % au cours du trimestre considéré et de 8 % au premier semestre, en raison de l'incidence des facteurs suivants :

- l'augmentation des charges des Blue Jays de Toronto, dont la masse salariale des joueurs et les dépenses liées aux jours de match en raison du retour au Centre Rogers;
- l'augmentation des coûts de production et des autres charges opérationnelles générales découlant de l'intensification des activités après la levée des restrictions imposées à cause de la COVID-19;

#### BAIIA ajusté

L'augmentation du BAIIA ajusté pour le trimestre considéré et le premier semestre est le résultat des variations des produits et des charges expliquées ci-dessus.



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(en millions de dollars, sauf l'intensité du capital)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation en %	2022	2021	Variation en %
Sans-fil	457	424	8	794	649	22
Cable	269	227	19	525	439	20
Media	19	36	(47)	41	54	(24)
Siège social	33	32	3	67	61	10
Dépenses d'investissement <sup>1</sup>	778	719	8	1 427	1 203	19
Intensité du capital <sup>2</sup>	20,1 %	20,1 %	– pt	19,1 %	17,0 %	2,1 pts

<sup>1</sup> Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre, des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation ni des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

<sup>2</sup> L'intensité du capital est une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de notre rapport de gestion du deuxième trimestre de 2022 pour en savoir plus sur la composition de cette mesure, disponible à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

L'une de nos priorités pour l'exercice est d'offrir une connectivité de calibre mondial aux consommateurs et aux entreprises du Canada. Pour ce faire, nous prévoyons investir dans nos réseaux filaires et sans fil des montants plus importants cette année que ce que nous avons été en mesure de faire au cours des derniers exercices. Au cours de l'exercice considéré, nous allons poursuivre le déploiement de notre réseau 5G, le plus vaste au Canada, partout au pays. Nous allons également continuer d'investir dans les déploiements de fibre optique, notamment la technologie de fibre optique jusqu'au domicile, dans notre réseau de câblodistribution et étendre la zone de couverture de notre réseau afin de rejoindre plus de foyers et d'entreprises. En réaction à notre panne de réseau de juillet 2022, nous affecterons nos dépenses d'investissement à la consolidation de la résilience de nos réseaux et continuerons à faire d'importants investissements dans nos réseaux pour renforcer nos systèmes technologiques, augmenter la stabilité du réseau pour nos clients et améliorer nos tests.

Ces investissements nous aideront à combler les lacunes dans le domaine numérique et à étendre notre réseau aux régions mal desservies dans le cadre de divers programmes et projets. Pour offrir une connectivité dans ces régions mal desservies, nous déployons une technologie de transport unifiée, qui permet de réunir les réseaux filaires et sans fil dans un réseau de transport convergent basé sur les protocoles IP et la fibre optique.

### Sans-fil

Les augmentations des dépenses d'investissement de Sans-fil pour le trimestre à l'étude et le premier semestre découlent des investissements consacrés à la mise à niveau de notre réseau sans fil. Nous avons déployé des licences d'utilisation du spectre de 3 500 MHz dans plusieurs villes au Canada, notamment à Toronto, à Montréal, à Vancouver, à Calgary, à Edmonton, et à Halifax. Nous avons continué de nous concentrer sur les travaux de déploiement de la 5G sur la bande de 600 MHz en plus de préparer notre réseau afin d'y déployer plus tard cette année plus de licences de spectre de 3 500 MHz.

### Cable

L'augmentation des dépenses d'investissement de Cable pour le trimestre considéré et le premier semestre reflète les investissements continus dans notre infrastructure de réseau, comme les déploiements additionnels de fibre optique visant à étendre nos réseaux de distribution par fibre optique jusqu'au domicile. Les mises à niveau viendront réduire le nombre de foyers branchés par nœud et intégreront les technologies les plus récentes qui contribueront à procurer plus de bande passante et une expérience client encore plus attrayante, à mesure que nous réalisons notre plan d'action visant le service résidentiel branché, lequel vise l'expansion de notre territoire de desserte et des mises à niveau de notre plateforme DOCSIS 3.1 vers la technologie DOCSIS 4.0 afin de pouvoir offrir des vitesses de téléchargement accrues au fil du temps.

**Media**

La diminution des dépenses d'investissement de Media au cours du trimestre à l'étude et du premier semestre découle essentiellement de la diminution des dépenses consacrées à l'infrastructure de diffusion relativement aux investissements dans de nouveaux studios de production.

**Intensité du capital**

L'intensité du capital est demeurée stable au cours du trimestre à l'étude et a augmenté pour le premier semestre par suite de la hausse des dépenses d'investissement, en partie compensée par la hausse des produits expliquée ci-dessus.

## Évolution de la réglementation

La réglementation d'importance qui influait sur nos activités en date du 3 mars 2022 est présentée dans notre rapport de gestion annuel de 2021. Les modifications importantes concernant la réglementation survenue depuis cette date sont décrites ci-après.

### Questions liées à la panne de réseau

Le 11 juillet 2022, des suites de la panne de réseau survenue le 8 juillet 2022, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a annoncé qu'il avait enjoint les grandes compagnies de télécommunications du Canada à améliorer la résilience et la fiabilité de leurs réseaux en s'assurant que des ententes officielles soient en place dans les 60 jours en ce qui a trait à i) l'itinérance d'urgence, ii) l'assistance mutuelle en cas de panne et iii) un protocole de communication pour mieux informer le public et les autorités advenant des urgences liées aux télécommunications.

Par ailleurs, le 12 juillet 2022, le CRTC a émis une demande d'information nous ordonnant de répondre à des questions détaillées et à fournir une explication approfondie au sujet de la panne de réseau. Le CRTC a demandé une explication détaillée de la cause et du déroulement de la panne de réseau, ainsi que des mesures que nous mettrons en œuvre pour éviter que cela se reproduise. Le 22 juillet 2022, nous avons fourni des réponses aux questions du CRTC.

Le 15 juillet 2022, le Comité permanent de l'industrie et de la technologie de la Chambre des communes a annoncé qu'il allait étudier la panne de réseau, notamment les causes sous-jacentes et son incidence sur les familles, les consommateurs et les entreprises. Le comité a tenu des réunions en juillet 2022 au cours desquelles des représentants de Rogers, entre autres, ont comparu.

### Enchères de licences d'utilisation du spectre de 3 800 MHz

Le 30 juin 2022, ISED Canada a publié son Cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 3 800 MHz établissant les règles des enchères à venir. La bande de 3 800 MHz, ainsi que la bande de 3 500 MHz mise aux enchères en 2021, sont essentielles au soutien de réseaux 5G robustes. Les enchères devraient débiter en octobre 2023. Les règles comprennent des mesures comme i) l'imposition d'un plafond de 100 MHz pour les grands fournisseurs de services nationaux (soit Rogers, Bell et Telus) pour l'acquisition de licences d'utilisation du spectre de 3 500 MHz et de celui de 3 800 MHz combinées, ii) la réservation de 150 MHz dans les spectres de 3 500 MHz et de 3 800 MHz pour les plus petits concurrents et iii) la mise en place d'exigences de déploiement rigoureuses nécessitant le déploiement du spectre remporté aux enchères dans un certain délai sous peine de perdre les licences connexes.

### Examen de la transaction par le Bureau de la concurrence

Le 9 mai 2022, le Bureau de la concurrence (le « Bureau ») a annoncé qu'il a déposé une demande auprès du Tribunal de la concurrence remettant en question la transaction visant Shaw afin d'obtenir une ordonnance judiciaire pour bloquer la conclusion de la transaction visant Shaw jusqu'à ce qu'une décision soit prise à l'égard de la demande du Bureau pour remettre en question la transaction visant Shaw. Les préoccupations du Bureau ont trait à l'incidence de la transaction visant Shaw sur la concurrence pour les services sans-fil au Canada. Plus précisément, le Bureau allègue que la transaction visant Shaw diminuerait sensiblement la concurrence sur le marché du sans-fil au Canada. Le 30 mai 2022, Rogers et Shaw ont convenu avec le Bureau qu'elles ne tenteraient pas de conclure la transaction avant de conclure une entente avec le Bureau ou avant qu'une décision ne soit rendue en notre faveur par le Tribunal. Le 3 juin 2022, Rogers et Shaw ont déposé des réponses s'opposant à la demande de remise en question de la transaction visant Shaw par le Bureau, dont une proposition visant une cession complète de Freedom Mobile (comme convenu par la suite avec Québecor dans la transaction visant Freedom proposée), qui permettrait le maintien d'un quatrième grand fournisseur de services sans fil.

Bien que la transaction visant Freedom constitue la base de l'exploration de négociations de règlement avec le Bureau, Rogers et Shaw prennent également les mesures nécessaires pour s'opposer à la demande du Bureau visant à remettre en question la transaction visant Shaw. Le 16 juin 2022, le Bureau a déposé sa réponse écrite à nos réponses du 3 juin. Le 17 juin 2022, le Tribunal a émis une ordonnance établissant le calendrier de son examen de la demande du Bureau. Si elle s'avérait nécessaire, l'audience du Tribunal devrait se tenir aux mois de novembre et décembre 2022.

Le 23 juin 2022, Rogers et Shaw ont confirmé au Tribunal que nous avons l'intention d'aller en médiation pour la première période de médiation prévue, les 4 et 5 juillet 2022. La médiation préliminaire n'a pas permis de dissiper les préoccupations du Bureau à l'égard de la transaction visant Shaw.

Le 4 juillet 2022, le procureur général de l'Alberta a annoncé qu'il interviendra dans les procédures judiciaires et qu'il ne prenait pas position pour le moment. Le 8 juillet 2022, Videotron Ltd. a déposé une motion pour obtenir le statut d'intervenant dans les procédures auprès du Tribunal et soutenir les positions de Rogers et de Shaw.

### **Examen de la transaction visant Shaw par le CRTC**

Le 24 mars 2022, le CRTC a approuvé notre acquisition des services de diffusion de Shaw, sous réserve de certaines conditions et modifications, notamment :

- contribuer à hauteur de 27,2 millions de dollars au système de radiodiffusion en finançant diverses initiatives et fonds, notamment ceux qui soutiennent la production de contenu par des producteurs autochtones et des membres de groupes qui luttent pour l'équité;
- présenter des rapports annuels en ce qui concerne les engagements que nous avons pris pour accroître notre soutien des nouvelles locales, notamment en employant plus de journalistes dans les stations de notre réseau Citytv<sup>MC</sup> partout au pays et en produisant chaque année 48 émissions spéciales de nouvelles afin de refléter les collectivités locales;
- distribuer au moins 45 services indépendants de langue anglaise et de langue française sur chacun de nos services par câble et de nos services par satellite;
- fournir des garanties visant à assurer que les fournisseurs de câblodistribution qui dépendent des signaux que nous fournissons puissent toujours desservir leurs collectivités, notamment celles qui se situent en zones rurales ou dans des régions éloignées.

Le 27 avril 2022, la Fédération nationale des retraités et le Centre pour la défense de l'intérêt public ont déposé une requête auprès du cabinet fédéral demandant que la décision du CRTC soit annulée ou renvoyée au CRTC aux fins d'un nouvel examen et d'une audience. Le 22 juin 2022, le cabinet a refusé de prendre en considération la requête des deux organismes.

L'approbation du CRTC ne porte que sur les composantes de radiodiffusion de la transaction. Le Bureau et ISDE Canada poursuivent leur examen de la transaction.

## **Mise à jour sur les risques et les incertitudes**

Il y a lieu de se reporter à notre rapport de gestion annuel de 2021 pour une analyse des principaux risques et incertitudes susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités et nos résultats financiers au 3 mars 2022, lesquels doivent être étudiés à la lumière du présent communiqué. Les facteurs susceptibles de contribuer à ces risques et incertitudes sont exposés ci-après.

### **Transaction visant Shaw**

La transaction visant Shaw présente un certain nombre de risques additionnels qui sont présentés dans notre rapport de gestion annuel de 2021, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Rogers et de Shaw. Une mise à jour de ces risques et des ajouts à ceux-ci sont présentés ci-dessous.

#### *Approbatons des principales autorités de réglementation et autres conditions*

En lien avec l'obtention des approbations des principales autorités de réglementation, nous nous attendons à ce que des désinvestissements ou d'autres mesures soient exigés par les autorités de réglementation ou gouvernementales. À cette fin, Rogers, Shaw et Québecor ont annoncé la transaction visant Freedom le 17 juin 2022. La transaction visant Freedom est assujettie à l'approbation en vertu de la *Loi sur la concurrence* et à l'approbation d'ISED Canada et est conditionnelle à la conclusion de la transaction visant Shaw. Si le Bureau n'approuve pas la transaction visant Freedom dans sa forme actuellement proposée, la possibilité de parvenir à négocier un règlement avec le Bureau sera sensiblement réduite, auquel cas nous ne serons autorisés à conclure la transaction que si nous parvenons à contester la demande du Bureau auprès du Tribunal et à obtenir l'approbation d'ISED Canada pour le transfert de licences d'utilisation du spectre.

Bien que nous sommes d'avis que la demande du Bureau devrait être rejetée par le Tribunal, l'issue de toute audience du Tribunal, y compris d'appels connexes est intrinsèquement incertaine et pourrait i) occasionner d'importants retards pour la conclusion ou l'annulation de la transaction visant Shaw ou ii) empêcher entièrement la conclusion de la transaction visant Shaw et, dans chaque cas, avoir une incidence correspondante importante sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Le temps nécessaire pour répondre aux préoccupations du Bureau et convenir de modalités d'un règlement négocié avec le Bureau (ou tout litige connexe, incluant une audience du Tribunal), ainsi que pour obtenir l'approbation d'ISED Canada, ainsi que tout appel de l'issue de ces processus, est inconnu et pourrait occasionner des retards supplémentaires ou empêcher la conclusion de la transaction visant Shaw.

#### *Remplacement ou prorogation du financement existant pour la transaction visant Shaw*

Pour financer une portion de la contrepartie en trésorerie de la transaction visant Shaw, nous avons émis un montant de 13,3 milliards de dollars de billets de premier rang. Chacun des billets de premier rang (sauf les billets arrivant à échéance en 2025 d'un montant de 1,25 milliard de dollars) est assorti d'une « clause spéciale de remboursement obligatoire », qui exige le remboursement à 101 % de la valeur nominale (plus les intérêts courus) si, entre autres choses, la transaction visant Shaw n'est pas conclue d'ici le 31 décembre 2022. Pour conserver le financement nécessaire pour le paiement de la transaction visant Shaw si la conclusion de la transaction devait être reportée au-delà de cette date limite, nous pourrions devoir i) remplacer la totalité ou une portion des billets de premier rang applicables au moyen d'autres sources de financement ou ii) obtenir le consentement des détenteurs de billets de premier rang applicables pour reporter la date limite de conclusion de la transaction visant Shaw dans les clauses spéciales de remboursement. L'incidence défavorable d'une telle mesure sur notre situation financière et nos flux de trésorerie pourrait être considérable et rien ne garantit que nous serions en mesure d'obtenir d'autres sources de financement ou les consentements nécessaires, selon le cas, selon des modalités acceptables ou pas du tout.

#### **Panne de réseau de juillet 2022**

À la suite de la panne de réseau survenue le 8 juillet 2022, trois demandes ont été déposées à la Cour supérieure du Québec pour obtenir l'autorisation d'intenter une action collective contre Rogers relativement à cette panne de réseau. Chaque demande vise à intenter une action collective au nom de toutes les personnes au Québec qui, entre autres, ont subi une interruption de service sans fil ou filaire à la suite de la panne ou ont été autrement touchées par celle-ci. Chaque demande réclame également divers dommages, y compris, entre autres, des dommages contractuels, des dommages pour perte de profits et des dommages punitifs.

À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la probabilité de succès des demandes susmentionnées, ni de prédire l'ampleur de toute responsabilité que nous pourrions encourir en vertu des réclamations sous-jacentes à ces demandes ou de toute réclamation correspondante ou similaire qui pourrait être présentée contre nous à l'avenir. Par conséquent, nous n'avons pas comptabilisé de passif pour cette éventualité. Si elles aboutissent, une ou plusieurs de ces réclamations pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière. Il est également possible que des plaintes similaires ou correspondantes soient déposées dans d'autres juridictions.

## Indicateurs clés de performance

Nous mesurons le succès de notre stratégie à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs clés de performance, qui sont définis et analysés dans notre rapport de gestion annuel de 2021 et le présent communiqué. La Société estime que ces indicateurs clés de performance lui permettent de mesurer adéquatement sa performance par rapport à sa stratégie opérationnelle et par rapport aux résultats de ses pairs et de ses concurrents. Ces indicateurs, dont certains sont des mesures non conformes aux PCGR ou d'autres mesures financières (voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de notre rapport de gestion du deuxième trimestre de 2022), ne sont pas des mesures conformes aux IFRS. Ces indicateurs sont les suivants :

- les nombres d'abonnés;
  - le nombre d'abonnés de Sans-fil;
  - le nombre d'abonnés de Cable;
  - le nombre de foyers branchés (Cable);
- le taux d'attrition des abonnés de Sans-fil;
- les produits moyens par abonné (« PMPA ») des services de téléphonie mobile;
- les produits moyens par compte (« PMPC ») de Cable;
- les relations clients de Cable;
- la pénétration du marché de Cable;
- l'intensité du capital;
- le total des produits tirés des services.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous présentons le nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile pour le secteur Sans-fil; cet indicateur rend compte des appareils assortis de forfaits voix seulement ou voix et données. Notre définition précédente englobait également les appareils assortis de forfaits données seulement et les abonnés à nos services de téléphonie sans fil résidentielle. Par conséquent, les PMPA correspondent dorénavant à la définition des PMPA des services de téléphonie mobile. En outre, nous ne présentons plus le MFMPA mixte, car l'adoption généralisée de notre programme de financement d'appareils a rendu cette mesure moins significative.

Dans le secteur Cable, nous avons modifié notre définition d'un abonné aux services d'accès Internet de sorte qu'elle n'inclue que les abonnés aux services d'accès Internet de détail, c'est-à-dire les clients dont les services d'accès Internet sont installés et fonctionnels et qui reçoivent leur facture directement de nous. Notre définition précédente englobait les abonnés aux services d'accès Internet de tiers et ceux du service de domotique. Nous avons également commencé à présenter les abonnés des services vidéo (qui comprend les abonnés aux services Télé Élan et aux anciens services de télévision), les abonnés du service de domotique et les abonnés aux services de téléphonie résidentielle dans des catégories distinctes. Nous avons mis à jour nos définitions, comme suit :

### Nombres d'abonnés

#### *Nombre d'abonnés de Sans-fil*

- Un abonné aux services sans fil est représenté par un numéro de téléphone identifiable.
- La Société répartit ses abonnés aux services sans fil en deux groupes, soit les abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés et les abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés. Les abonnés aux services postpayés et prépayés comprennent les abonnés aux services de transmission uniquement de la voix, de même que les abonnés à des forfaits incluant à la fois la transmission de la voix et des données.
- Les frais d'utilisation et les frais d'utilisation excédentaire de données des abonnés aux services postpayés sont facturés après un mois. Les abonnés aux services prépayés ne peuvent pas engager des frais d'utilisation et des frais d'utilisation excédentaire de données supérieurs à ceux prévus par les limites de leur forfait ou le solde de leur compte.
- Les abonnés aux services sans fil prépayés sont considérés comme étant actifs pendant une période de 90 jours suivant la date de leur dernière utilisation génératrice de produits.

#### *Nombre d'abonnés de Cable*

- Les abonnés aux services d'accès Internet de détail, aux services vidéo et au service de domotique sont représentés par une adresse; les abonnés aux services de téléphonie résidentielle sont représentés par une ligne.
- Si une adresse correspond à plusieurs logements, comme dans le cas d'un immeuble d'habitation, chaque locataire qui reçoit les services de télévision par câble, que les services lui soient facturés individuellement ou que le tarif des services soit inclus dans ses frais ou son loyer, représente un abonné. Pour les abonnés commerciaux ou institutionnels, comme les hôpitaux ou les hôtels, chacun d'entre eux représente un abonné.

- Les abonnés aux services d'accès Internet de détail, aux services vidéo, au service de domotique et aux services de téléphonie résidentielle ne comprennent que les abonnés pour qui le service est installé et opérationnel et facturé conséquemment.
- Le nombre d'abonnés exclut certains services aux entreprises assurés par notre réseau de fibre optique et l'infrastructure de nos centres de données, les services de transmission de la voix interurbains et locaux commutés et les services de transmission de données traditionnels, auxquels l'accès est fourni par des réseaux de tiers en location et au moyen des services tarifés des entreprises de services locaux titulaires.

### Produits moyens par abonné des services de téléphonie mobile (Sans-fil)

Les PMPA des services de téléphonie mobile aident à dégager les tendances et à mesurer notre réussite quant à l'attrait et à la fidélisation des abonnés offrant une valeur supérieure. Les PMPA des services de téléphonie mobile sont une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de notre rapport de gestion du deuxième trimestre de 2022 pour en savoir plus sur la composition de cette mesure.

## Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières

### Rapprochement du BAIIA ajusté

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net	409	302	801	663
Ajouter :				
Charge d'impôt sur le résultat	135	111	288	239
Charges financières	357	206	615	424
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	638	647	1 284	1 285
BAIIA	1 539	1 266	2 988	2 611
Ajouter (déduire) :				
Autres produits	(18)	(7)	(24)	(6)
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	71	115	167	160
BAIIA ajusté	1 592	1 374	3 131	2 765

### Rapprochement du résultat net ajusté

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net	409	302	801	663
Ajouter (déduire) :				
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	71	115	167	160
Incidence fiscale de l'élément susmentionné	(17)	(30)	(43)	(42)
Résultat net ajusté	463	387	925	781

## Rapprochement des flux de trésorerie disponibles, compte non tenu du financement de Shaw

(en million de dollars)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	<b>1 319</b>	1 016	<b>2 132</b>	1 695
Ajouter (déduire):				
Dépenses d'investissement	<b>(778)</b>	(719)	<b>(1 427)</b>	(1 203)
Intérêts sur les emprunts, montant net, et intérêts inscrits à l'actif	<b>(325)</b>	(178)	<b>(560)</b>	(366)
Intérêts payés	<b>227</b>	198	<b>441</b>	414
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres	<b>71</b>	115	<b>167</b>	160
Amortissement des droits de diffusion	<b>(19)</b>	(16)	<b>(39)</b>	(36)
Variation de la valeur nette des actifs et passifs	<b>(216)</b>	(194)	<b>105</b>	(7)
Autres ajustements <sup>1</sup>	<b>65</b>	80	<b>40</b>	39
Flux de trésorerie disponibles	<b>344</b>	302	<b>859</b>	696
Ajouter (déduire):				
Intérêts sur le financement par billets de premier rang de Shaw	<b>138</b>	–	<b>169</b>	–
Intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	<b>(31)</b>	–	<b>(34)</b>	–
Flux de trésorerie disponibles, compte non tenu du financement de Shaw	<b>451</b>	302	<b>994</b>	696

<sup>1</sup> Les autres ajustements correspondent aux cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des charges, aux flux de trésorerie liés aux autres activités opérationnelles et aux autres (produits) charges figurant dans nos états financiers.



**Rogers Communications Inc.****États consolidés résumés intermédiaires du résultat net**

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action, non audité)

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	<b>2022</b>	2021	<b>2022</b>	2021
Produits	<b>3 868</b>	3 582	<b>7 487</b>	7 070
Charges opérationnelles				
Coûts opérationnels	<b>2 276</b>	2 208	<b>4 356</b>	4 305
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>638</b>	647	<b>1 284</b>	1 285
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	<b>71</b>	115	<b>167</b>	160
Charges financières	<b>357</b>	206	<b>615</b>	424
Autres produits	<b>(18)</b>	(7)	<b>(24)</b>	(6)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	<b>544</b>	413	<b>1 089</b>	902
Charge d'impôt sur le résultat	<b>135</b>	111	<b>288</b>	239
Bénéfice net de la période	<b>409</b>	302	<b>801</b>	663
Bénéfice par action				
De base	<b>0,81 \$</b>	0,60 \$	<b>1,59 \$</b>	1,31 \$
Dilué	<b>0,76 \$</b>	0,60 \$	<b>1,57 \$</b>	1,31 \$

## Rogers Communications Inc.

### États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière

(en millions de dollars canadiens, non audité)

	Au 30 juin <b>2022</b>	Au 31 décembre 2021
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>665</b>	715
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	<b>13 131</b>	–
Débiteurs	<b>3 621</b>	3 847
Stocks	<b>451</b>	535
Partie courante des actifs sur contrat	<b>112</b>	115
Autres actifs courants	<b>501</b>	497
Partie courante des instruments dérivés	<b>230</b>	120
Total des actifs courants	<b>18 711</b>	5 829
Immobilisations corporelles	<b>15 012</b>	14 666
Immobilisations incorporelles	<b>12 258</b>	12 281
Placements	<b>2 249</b>	2 493
Instruments dérivés	<b>1 345</b>	1 431
Créances liées au financement	<b>690</b>	854
Autres actifs à long terme	<b>479</b>	385
Goodwill	<b>4 025</b>	4 024
Total des actifs	<b>54 769</b>	41 963
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Emprunts à court terme	<b>2 836</b>	2 200
Créditeurs et charges à payer	<b>2 970</b>	3 416
Impôt sur le résultat à payer	<b>159</b>	115
Autres passifs courants	<b>191</b>	607
Passifs sur contrat	<b>384</b>	394
Partie courante de la dette à long terme	<b>644</b>	1 551
Partie courante des obligations locatives	<b>345</b>	336
Total des passifs courants	<b>7 529</b>	8 619
Provisions	<b>51</b>	50
Dette à long terme	<b>30 812</b>	17 137
Obligations locatives	<b>1 652</b>	1 621
Autres passifs à long terme	<b>489</b>	565
Passifs d'impôt différé	<b>3 419</b>	3 439
Total des passifs	<b>43 952</b>	31 431
Capitaux propres	<b>10 817</b>	10 532
Total des passifs et des capitaux propres	<b>54 769</b>	41 963

**ROGERS COMMUNICATIONS INC.**
**Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie**

(en millions de dollars canadien, non audité)

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Activités opérationnelles				
Bénéfice net de la période	<b>409</b>	302	<b>801</b>	663
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles				
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>638</b>	647	<b>1 284</b>	1 285
Amortissement des droits de diffusion	<b>19</b>	16	<b>39</b>	36
Charges financières	<b>357</b>	206	<b>615</b>	424
Charge d'impôt sur le résultat	<b>135</b>	111	<b>288</b>	239
Cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des charges	<b>(69)</b>	(107)	<b>(63)</b>	(91)
Autres	<b>(14)</b>	20	<b>(1)</b>	46
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant la variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation, l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés	<b>1 475</b>	1 195	<b>2 963</b>	2 602
Variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation	<b>216</b>	194	<b>(105)</b>	7
Impôt sur le résultat payé	<b>(145)</b>	(175)	<b>(285)</b>	(500)
Intérêts payés	<b>(227)</b>	(198)	<b>(441)</b>	(414)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	<b>1 319</b>	1 016	<b>2 132</b>	1 695
Activités d'investissement				
Dépenses d'investissement	<b>(778)</b>	(719)	<b>(1 427)</b>	(1 203)
Entrées de droits de diffusion	<b>(10)</b>	(11)	<b>(22)</b>	(23)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux dépenses d'investissement et aux immobilisations incorporelles	<b>76</b>	148	<b>(96)</b>	32
Acquisitions et autres transactions stratégiques, déduction faite de la trésorerie acquise	<b>-</b>	-	<b>(9)</b>	-
Autres	<b>49</b>	22	<b>61</b>	16
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	<b>(663)</b>	(560)	<b>(1 493)</b>	(1 178)
Activités de financement				
Produit reçu sur les (remboursement des) emprunts à court terme, montant net	<b>108</b>	(25)	<b>611</b>	(3)
(Remboursement sur les) émissions de titres d'emprunt à long terme, montant net	<b>(600)</b>	-	<b>12 711</b>	(1 450)
Produits tirés du (paiements versés au) règlement de dérivés liés à la dette et de contrats à terme, montant net	<b>20</b>	(3)	<b>(54)</b>	(5)
Coûts de transaction engagés	<b>-</b>	(11)	<b>(169)</b>	(11)
Paiements du principal des obligations locatives	<b>(76)</b>	(61)	<b>(153)</b>	(123)
Dividendes payés	<b>(252)</b>	(252)	<b>(504)</b>	(504)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<b>(800)</b>	(352)	<b>12 442</b>	(2 096)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	<b>(144)</b>	104	<b>13 081</b>	(1 579)
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions à l'ouverture de la période	<b>13 940</b>	801	<b>715</b>	2 484
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions à la clôture de la période	<b>13 796</b>	905	<b>13 796</b>	905
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>665</b>	905	<b>665</b>	905
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	<b>13 131</b>	-	<b>13 131</b>	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions à la clôture de la période	<b>13 796</b>	905	<b>13 796</b>	905

## À propos des énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (ensemble, les « énoncés prospectifs »), et des hypothèses concernant, notamment, les activités, les activités opérationnelles ainsi que la performance et la situation financières de la Société, qui ont été approuvées par la direction à la date du présent communiqué. Ces énoncés prospectifs et hypothèses comprennent, notamment, des énoncés sur les objectifs de la Société et ses stratégies pour les atteindre ainsi que des énoncés sur ses opinions, plans, attentes, prévisions, estimations ou intentions.

### Les énoncés prospectifs :

- incluent habituellement des termes comme « prévoir », « supposer », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « objectifs », « perspectives », « cibles » et d'autres expressions semblables et l'utilisation du futur et du conditionnel;
- comprennent les conclusions, prévisions et projections fondées sur nos objectifs et stratégies actuels ainsi que sur des estimations, attentes, hypothèses et autres facteurs que nous avons jugés raisonnables au moment de leur formulation, mais qui pourraient se révéler incorrects;
- ont été approuvés par la direction de la Société à la date du présent communiqué.

Nos énoncés prospectifs comprennent des prévisions et des projections liées notamment aux éléments suivants :

- les produits;
- le total des produits tirés des services;
- le BAIIA ajusté;
- les dépenses d'investissement;
- les paiements d'impôt en trésorerie;
- les flux de trésorerie disponibles;
- les paiements de dividendes;
- la croissance des nouveaux produits et services;
- la croissance prévue du nombre d'abonnés et des services auxquels ils souscrivent;
- le coût d'acquisition et de fidélisation des abonnés et de déploiement de nouveaux services;
- les réductions de coûts et les gains en efficacité continue;
- le ratio d'endettement de la Société;
- les déclarations au sujet des plans d'intervention que nous avons mis en œuvre devant la COVID-19 et de ses répercussions sur la Société;
- le calendrier et la réalisation prévus de la transaction visant Shaw et de la transaction visant Freedom, y compris les processus et calendrier connexes nécessaires à l'obtention des approbations réglementaires clés;
- les avantages attendus de la transaction visant Shaw, notamment les synergies issues du regroupement, opérationnelles, d'échelle et autres, et le moment de leur réalisation;
- les modalités de la transaction visant Freedom;
- tous les autres énoncés qui ne relèvent pas de faits passés.

Nos conclusions, prévisions et projections sont fondées sur diverses estimations, attentes et hypothèses et d'autres facteurs, notamment les suivants :

- la conjoncture générale de l'économie et du secteur;
- les cours de change en vigueur et les taux d'intérêt;
- les niveaux de tarification des produits et l'intensité de la concurrence;
- la croissance du nombre d'abonnés;
- les prix et les taux d'utilisation et d'attrition;
- l'évolution de la réglementation gouvernementale;
- le déploiement de la technologie et des réseaux;
- la disponibilité des appareils;
- le calendrier de lancement des nouveaux produits;
- le coût du contenu et du matériel;
- l'intégration des acquisitions;
- la structure et la stabilité du secteur;
- les répercussions de la COVID-19 sur nos activités, nos liquidités, notre situation financière ou nos résultats.

À moins d'indication contraire, le présent communiqué et les énoncés prospectifs de la Société ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des cessions, opérations de monétisation, fusions, acquisitions, regroupements d'entreprises ou autres transactions qui pourraient être envisagés ou annoncés ou qui pourraient survenir après la date des énoncés prospectifs figurant aux présentes.

### **Risques et incertitudes**

Les événements et résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs en raison des risques, incertitudes et autres facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et qui comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- la modification de la réglementation;
- l'évolution technologique;
- la conjoncture économique, le contexte géopolitique et d'autres situations qui influent sur l'activité commerciale;
- les variations imprévues des coûts de matériel ou de contenu;
- l'évolution de la conjoncture dans les secteurs du divertissement, de l'information ou des communications;
- les arrêts de travail et les annulations liés aux événements sportifs et les conflits de travail;
- l'intégration des acquisitions;
- les litiges et les questions fiscales;
- l'intensité de la concurrence;
- l'émergence de nouvelles occasions d'affaires;
- des menaces extérieures, telles que des épidémies, des pandémies et d'autres crises sanitaires, des catastrophes naturelles, les effets des changements climatiques, et des cyberattaques;
- les risques liés à la transaction visant Shaw et à la transaction visant Freedom, y compris le calendrier, l'obtention et les conditions des approbations pertinentes, la satisfaction des diverses conditions de clôture de la transaction visant Shaw et de la transaction visant Freedom; le financement de la transaction visant Shaw; les avantages prévus de la transaction visant Shaw et la réussite de l'intégration des entreprises et des activités de Rogers et de Shaw; et les autres risques énoncés dans la rubrique « Mise à jour sur les risques et les incertitudes - Transaction visant Shaw » de notre rapport de gestion du deuxième trimestre de 2022;
- les nouvelles normes comptables et les nouvelles interprétations des organismes de normalisation comptable.

Ces facteurs peuvent également avoir une incidence sur nos objectifs, nos stratégies et nos intentions. Un grand nombre de ces facteurs est indépendant de notre volonté ou de nos attentes ou connaissances actuelles. Par conséquent, si ces risques, incertitudes ou autres facteurs se concrétisaient, si les objectifs, stratégies ou intentions actuels de la Société changeaient ou si les autres facteurs ou hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs se révélaient incorrects, les résultats réels et nos plans pourraient différer considérablement des prévisions courantes.

Par conséquent, les investisseurs doivent faire preuve de prudence à l'égard des énoncés prospectifs et il serait déraisonnable de leur part de se fier indûment à ces énoncés en croyant qu'ils leur confèrent quelque droit établi que ce soit en ce qui concerne nos résultats ou plans futurs. La Société n'est nullement tenue (et rejette expressément une telle obligation) de mettre à jour ou de modifier les énoncés contenant des informations prospectives et les facteurs ou hypothèses sous-jacents à ces énoncés, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige. Tous les énoncés prospectifs paraissant dans le présent communiqué sont assujettis à cette mise en garde.

**Avant de prendre toute décision d'investissement**

Avant de prendre toute décision d'investissement et pour une analyse détaillée des risques, des incertitudes et du contexte liés aux activités de la Société, de ses activités d'exploitation, ainsi que de sa performance et de sa situation financières, il y a lieu de revoir attentivement la rubrique « Évolution de la réglementation » du présent communiqué, ainsi que les rubriques « Réglementation de notre secteur » et « Questions environnementales, sociales et de gouvernance » de notre rapport de gestion annuel de 2021, ainsi que les divers documents que nous avons déposés auprès des autorités de réglementation canadiennes et américaines, disponibles respectivement sur les sites Web [sedar.com](http://sedar.com) et [sec.gov](http://sec.gov). L'information obtenue sur les sites Web [sedar.com](http://sedar.com), [sec.gov](http://sec.gov), notre site Web ou tout autre site Web mentionné dans le présent document, ou liée à ces sites, ne fait pas partie du présent communiqué et n'y est pas intégrée.

# # #